

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet & Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) THOUET 2017-2021



Avec le concours financier de :



Phase I : Bilan - Evaluation / Synthèse



ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Janvier 2023

LE PROJET

Client	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Projet	Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) Thouet 2017-2021
Intitulé du rapport	Phase I : Bilan - Evaluation / Synthèse

LES AUTEURS

	<p>SAS CEREG Ingénierie Sud-Ouest</p> <p><u>Siège social Toulouse</u> : Innopolis A – 1 149, rue de la Pyrénéenne • 31670 LABEGE Tél : 05.61.73.35.38 • Fax : 09.72.35.05.52 • toulouse@cereg.com SIRET 503 841 470 00027 – RC Toulouse 503 841 470</p> <p><u>Etablissement de Rodez</u> : 2, rue Pasteur • 12000 RODEZ Tél : 05.65.75.51.41 • Fax : 05.65.75.51.42 • rodez@cereg.com • SIRET 503 841 470 00019 SIRET 503 841 470 00019 – RC Toulouse 503 841 470</p> <p><u>Etablissement de Nantes</u> : Atelier 1 - 10, rue du Bois Briand • 44 300 NANTES • Tél : 06.75.88.82.14 • Fax : 09.72.35.05.52 • nantes@cereg.com SIRET 503 841 470 00035 – RC Toulouse 503 841 470</p> <p>www.cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg - 2022-CISO-000162

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V2	Février 2023	Marie BIRAULT Audrey GLOAGUEN	Maëlle RENOULLIN	Version corrigée suite aux remarques de la maîtrise d'ouvrage
V1	Janvier 2023	Marie BIRAULT / Audrey GLOAGUEN	Maëlle RENOULLIN	Version initiale



RAPPEL DU CONTEXTE ET DE LA METHODE

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021

Le contrat territorial milieux aquatiques Thouet 2017-2021, prolongé en 2022, a été signé le 17 novembre 2017 à Thouars. Il a été conclu pour une durée de 5 ans couvrant la période 2017-2021. Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) ont porté ce contrat, associés aux Fédérations de Pêche des départements des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire, à l'association pour la promotion de l'environnement Ménigoutais Pays de Gâtine Poitevine (CPIE Gâtine Poitevine) ainsi qu'à la SPL des Eaux du Cébron. En 2022, un bilan et une évaluation de l'action conduite dans ce cadre ont été réalisés. Le présent document en constitue une synthèse.

Le territoire sur lequel s'est appuyée cette étude bilan correspond au périmètre du CTMA Thouet étendu au bassin versant de deux affluents du Thouet, le Douet et la Gravelle, ayant fait l'objet d'une étude de connaissance.

Le territoire d'actions du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) Thouet 2017-2021 s'étend sur une superficie d'environ **990 km²**, à cheval entre le département des Deux-Sèvres (région Nouvelle-Aquitaine) et le département du Maine-et-Loire (région Pays de la Loire).

Il comprend un linéaire d'environ **480 km de cours d'eau** découpés en **14 masses d'eau superficielle (MESU)** :

- 13 MESU « cours d'eau », dont 5, soit environ 195 km, correspondant au cours principal du Thouet. Le CTMA Thouet 2017-2021 comprenait 11 masses d'eau cours d'eau, auxquelles se sont ajoutées les masses d'eau concernées par l'étude diagnostic des affluents à l'aval du territoire, à savoir celles de la Gravelle et du Douet.
- Une masse d'eau « plan d'eau », la retenue du Cébron.

Le territoire d'actions du CTMA recoupe également 13 masses d'eau souterraine (MESO).

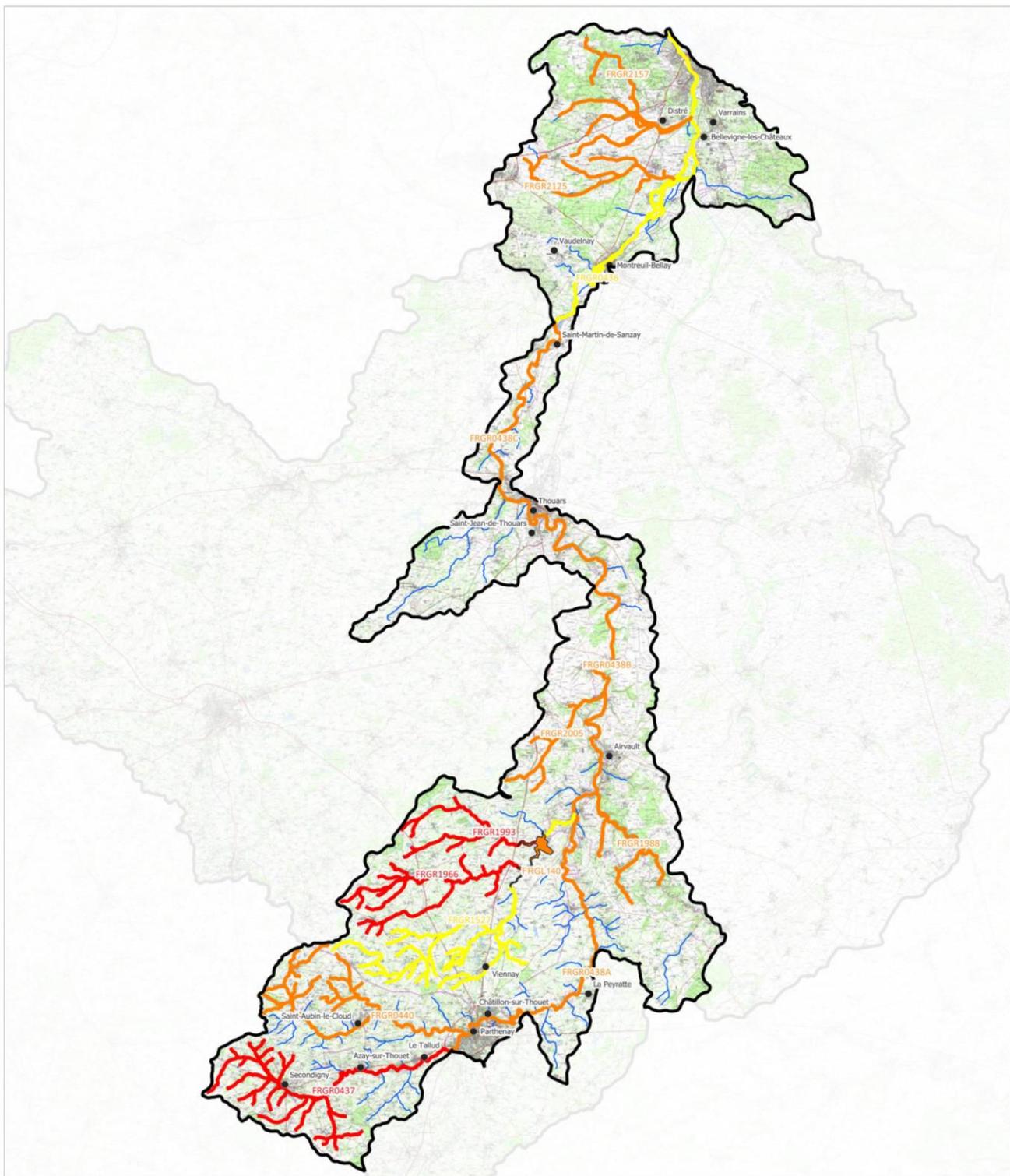
Masses d'eau superficielle et souterraine recoupées par le périmètre du CTMA Thouet 2017-2021 (source : AELB)

MESU

- FRGR0436 « Le Thouet depuis la confluence de l'Argenton jusqu'à la confluence avec la Loire »
- FRGR0437 « Le Thouet et ses affluents depuis la source jusqu'à Le Tallud »
- FRGR0438A « Le Thouet depuis le Tallud jusqu'à la confluence avec le Cébron »
- FRGR0438B « Le Thouet depuis la confluence du Cébron jusqu'à Thouars »
- FRGR0438C « Le Thouet depuis Thouars jusqu'à la confluence avec l'Argenton »
- FRGR0440 « Le Palais et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet »
- FRGR1527 « Le Cébron et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron »
- FRGR1966 « La Raconnière et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron »
- FRGR1988 « Le Gâteau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet »
- FRGR1993 « La Taconnière et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Cébron »
- FRGR2005 « La Cendronne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet »
- FRGR2125 « La Gravelle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet »
- FRGR2157 « Le Douet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Thouet »
- FRGL140 « Retenue du Cébron »

MESO

- FRGG032 « Bassin versant du Thouet »
- FRFG064 « Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs »
- FRGG065 « Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thouet libres »
- FRGG067 « Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien »
- FRGG073 « Calcaires captifs du Jurassique supérieur sud bassin parisien »
- FRGG083 « Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres »
- FRGG087 « Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre »
- FRFG095 « Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine libres »
- FRGG120 « Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs »
- FRGG130 « Calcaires du Lias du bassin parisien captifs »
- FRGG142 « Sables et grès du Cénomaniens captif »
- FRGG146 « Sables et grès du Cénomaniens libre Maine et Haut-Poitou »
- FRGG148 « Bassins tertiaires du socle armoricain »



Carte élaborée par Cereg en octobre 2022 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - BD Topage - AE LB

LEGENDE	
	Limite bassin versant
	Territoire d'actions du CTMA Thouet 2017-2021
	Ville principale
	Réseau hydrographique
	Etat Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Non classé

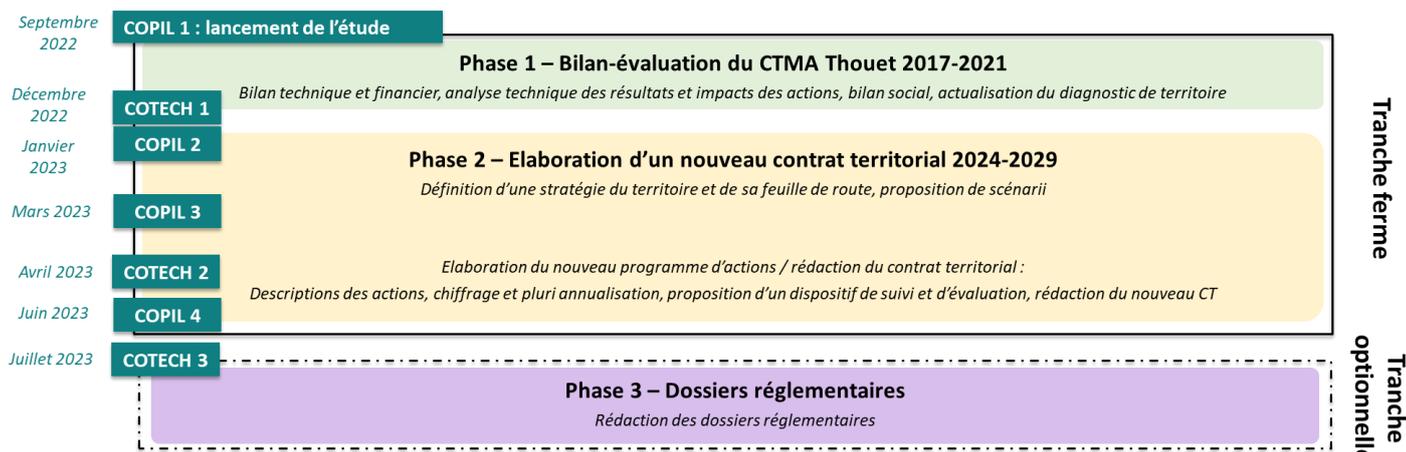


Etat écologique des masses d'eau superficielle recoupées par le périmètre du CTMA Thouet 2017-2021 (source : AELB)

Méthode et calendrier de l'étude bilan-évaluation

L'étude bilan et évaluation du contrat territorial milieux aquatiques du Thouet 2017-2021 a démarré en septembre 2022 et s'est terminée en janvier 2023. Ce bilan correspond à la première phase de la mission confiée au bureau d'études. La phase 2 aura pour objectif l'élaboration d'un nouveau contrat territorial couvrant la période 2024-2029, et la phase 3, optionnelle, correspondra à la rédaction des dossiers réglementaires.

Le diagramme suivant précise les phases de l'étude. Cette synthèse finale a été produite à l'issue de la phase 1 et sera amendée lors des prochaines phases de la mission.



ELEMENTS ISSUS DES BILANS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Bilan technique

Le tableau suivant présente pour chaque type d'opération les principaux enseignements tirés du bilan des actions.

Volets d'actions	Bilan global de la mise en œuvre des actions
Actions sur les berges / ripisylve	Concernant le thème « berges / ripisylve », 2 actions ont été réalisées entièrement et 3 partiellement sur les 6 prévues initialement au contrat. Les deux maîtres d'ouvrage ont réalisé des travaux d'entretien de la ripisylve, comprenant l'abattage, le débroussaillage, l'élagage ou encore la plantation de nouveaux sujets. Ces travaux ont pu être mis en œuvre au niveau des sites de travaux de restauration morphologique ou de la continuité écologique, mais également sur d'autres secteurs selon les opportunités et les besoins. Dans le Maine-et-Loire, ces travaux de restauration de la ripisylve représentent un linéaire de plus de 5,6 km, et dans les Deux-Sèvres, ils représentent environ 12,7 km de linéaire de berges.
Actions clôtures / abreuvoirs / passerelles / passages à gué	Toutes les actions « clôtures/ abreuvoirs / passerelles / passages à gué » prévues au contrat ont été réalisées. Ainsi, sur le bassin versant du Cébron, tous les secteurs identifiés comme prioritaires lors de l'état des lieux réalisés par le SMVT en collaboration avec la SPL des Eaux du Cébron ont été traités, soit 8,7 km de cours d'eau protégés répartis sur 15 exploitations agricoles. En parallèle des travaux de restauration morphologique sur le Gâteau, le SMVT a également mis en place environ 400 ml de clôtures sur cet affluent. Enfin, la CASVL a mis en place des actions d'accompagnement des usages par rapport à l'abaissement de la ligne d'eau, avec l'installation d'environ 30 abreuvoirs et un linéaire d'environ 4,2 km de clôtures.
Actions sur la ligne d'eau / continuité	Seuls 2 projets prévus initialement au contrat ont été réalisés, à savoir l'effacement du plan d'eau des Sources (2019) et l'effacement du plan d'eau d'Empince (2022). L'aménagement d'un dispositif de franchissement pour le castor dans la commune de Parthenay a également été réalisé (2021) sur le clapet St-Paul. Ces 3 projets ont été mis en place sur le territoire du SMVT. Les autres actions prévues sur le territoire du SMVT n'ont pas été mises en place par manque de temps (obtention tardive de la DIG). En 2017-2018, les techniciens de la CASVL ont finalisé les projets de restauration de la continuité écologique sur le barrage de la Salle et celui de Rimodan, initiés lors du CTMA 2011-2015 et qui avaient été interrompus à cause de

Volets d'actions	Bilan global de la mise en œuvre des actions
	<p>problème techniques lors des chantiers. Le marché de maîtrise d'œuvre lié aux travaux sur 4 moulins impliquant des ouvrages en travers du Thouet (Moulin Couché, La Motte d'Artannes, Saumoussay et Saint-Hilaire-Saint-Florent) sur le territoire de la CASVL a été suspendu en 2021 du fait de la modification apportée par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets suite à la proposition d'amendement portée par les Fédérations de Moulins et l'Association des Riverains de France. Aucune action prévue dans ce contrat n'a été réalisée du fait de la Loi Climat & Résilience.</p>
<p>Actions sur le lit mineur</p>	<p>Toutes les interventions annuelles de gestion de jussie et de retrait des embâcles ont été réalisées.</p> <p>La stratégie d'intervention des maîtres d'ouvrage pour la gestion de la jussie visait les zones présentant une cale de mise à l'eau, les secteurs touristiques ou encore les zones prisées par les pêcheurs.</p>
<p>Restauration hydromorphologique</p>	<p>Concernant le thème « restauration hydromorphologique », seules 2 actions ont été réalisées sur les 8 prévues initialement, et 1 a été réalisée partiellement.</p> <p>Le SMVT a réalisé des travaux de recharge granulométrique des banquettes mises en place sur le Gâteau lors du CTMA Thouet 2011-2015, qui se sont avérées sous-dimensionnées du fait de la diminution des débits liée aux importants prélèvements réalisés sur la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable du captage de Seneuil, sur un linéaire d'environ 410 ml.</p> <p>A noter que des travaux de restauration morphologique liés aux effacements des plans d'eau des Sources et d'Empince ont également été réalisés.</p> <p>Les autres actions prévues sur le territoire du SMVT n'ont pas été réalisées car elles devaient être mises en place en complément d'actions sur la continuité, qui n'ont pas été réalisées.</p> <p>La CASVL a mis en œuvre des travaux de restauration morphologique sur les secteurs de Vieux Moulin et de Montreuil-Bellay, ces secteurs ayant une ligne d'eau fixée. Ils ont consisté en la création de banquettes et en la recharge de certains îlots dans le cours d'eau, sur un linéaire d'environ 950 ml.</p>
<p>Restauration de zones humides à enjeu piscicole</p>	<p>Aucune action inscrite au programme d'actions n'a été réalisée.</p> <p>La Fédération de Pêche du Maine-et-Loire n'a pas réalisé les restaurations d'annexes inscrites dans le programme d'actions du fait d'un important turn-over et de la ligne d'eau non stabilisée. En effet, ces restaurations étaient conditionnées à l'évolution de la ligne d'eau elle-même dépendante de la bonne réalisation des travaux prévus sur les ouvrages. Aucun ouvrage n'a été effacé dans le cadre du CTMA Thouet 2017-2021, ainsi aucune annexe n'a été restaurée.</p> <p>La Fédération de Pêche des Deux-Sèvres explique les non-réalisations par le fait que sur l'ensemble du département, d'autres opportunités de restauration d'annexes se sont présentées, et qu'avec le manque de moyens humains auquel elle fait face, elle n'a pas pu réaliser les restaurations d'annexes prévues initialement.</p> <p>En complément des travaux de restauration morphologique réalisés sur le Gâteau par le SMVT, la FDAAPPMA79 a cependant réalisé des restaurations d'habitats pour la truite, en partenariat avec l'AAPPMA de Saint-Loup, la MFR de St-Loup et le SMVT.</p> <p>Elle a également réalisé une étude frayères à brochets.</p>
<p>Animation</p>	<p>Les moyens humains dédiés à la mise en œuvre du contrat territorial sur la période 2017-2021 ont évolué entre 2,6 et 3,6 Equivalent Temps Plein (ETP). La cellule animation compte à ce jour deux techniciens médiateurs de rivière au sein du SMVT (2 ETP), deux techniciens médiateurs de rivières à la CASVL (1,3 ETP) et une adjointe administrative -comptabilité à la CASVL (0,3 ETP). Aucun support administratif n'a été mis en place côté SMVT.</p> <p>Le taux de présence moyen était de 94 %.</p>
<p>Communication</p>	<p>Les actions de communication prévues au démarrage du contrat ont été réalisées avec des expositions, des rédactions d'articles de presse ou encore des reportages vidéo.</p> <p>La communication a tout de même été plus dense et diversifiée sur le territoire du SMVT. Dans le Maine-et-Loire, le contexte socio-politique et les réticences ont entraîné la diminution des actions de communication de la part de la CASVL, notamment du fait que ces actions nourrissaient l'oppositions au contrat.</p>
<p>Sensibilisation</p>	<p>Les actions de sensibilisation et d'information prévues au démarrage du contrat ont été engagées avec des actions de sensibilisation en milieu scolaire, des interventions à l'attention du grand public et des actions dédiées aux communes, malgré les contraintes qu'imposait le contexte sanitaire (Covid-19). Ces interventions ont pris différents formes, telles que des journées de formations, des sorties et balades naturalistes ou encore des représentations du théâtre d'improvisation sous maîtrise d'ouvrage du CPIE Gâtine Poitevine.</p>
<p>Etude</p>	<p>4 études complémentaires prévues au contrat ont été réalisées : l'étude diagnostic des usages et des biefs (2020), l'étude diagnostic des affluents le Douet et la Gravelle (2021-2022) mais qui n'a pas abouti à ce jour à un programme opérationnel, la Déclaration d'Intérêt Général du précédent CTMA (2017) ainsi que l'étude bilan du CTMA 2017-2021, faisant l'objet de cette synthèse.</p>

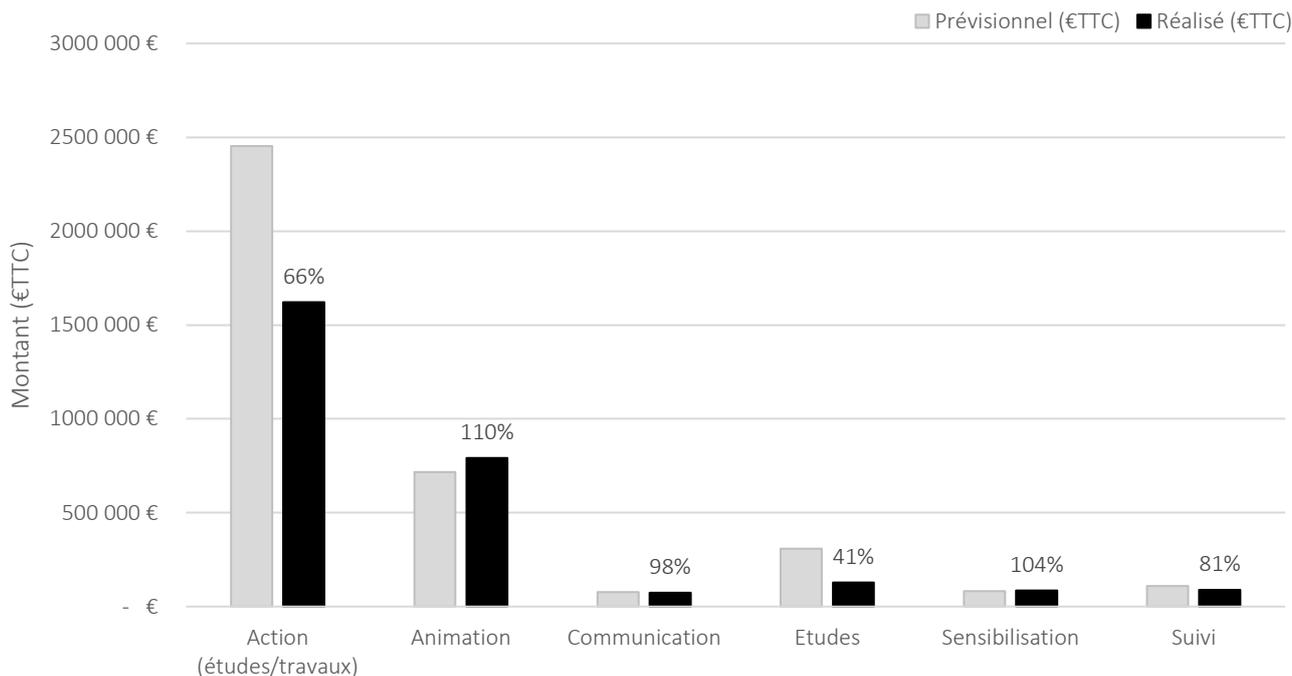
Volets d'actions	Bilan global de la mise en œuvre des actions
	<p>Le bilan social lié à l'expérimentation d'abaissement de la ligne d'eau dans le 49 a été abandonné du fait de l'impossibilité de trouver une méthode appropriée. L'étude de faisabilité d'un dispositif de suivi de la circulation piscicole avait été intégrée dans l'étude maîtrise d'œuvre sur l'ouvrage de St-Hilaire-St-Florent, qui elle-même a été suspendue. L'étude complémentaire sur Crevant et Pommiers a quant à elle été reporté en 2023. Enfin, le programme prévoyait un budget pour des études continuité et DIG à l'opportunité sur 3 ou 4 ouvrages sur le territoire d'intervention du SMVT, mais aucune opportunité ne s'est présentée.</p>
Suivis	<p>Des suivis de la qualité de l'eau ont été réalisés au cours du contrat par différents maîtres d'ouvrage ou signataires du contrat : la CASVL, le SMVT, le CD79 et la FDAAPPMA79.</p> <p>Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux d'arasement de l'ouvrage de Vieux-Moulin, ayant été mis en œuvre lors du CTMA 2010-2015, un suivi des odonates a été réalisé sur une portion du Thouet en amont et en aval de l'ancien barrage de Vieux Moulin de 2018 à 2020 sur le territoire de la CASVL.</p> <p>D'autres suivis biologiques du Thouet ont été mis en œuvre, tels que des indices basés sur les invertébrés (IBG, I2M2), sur les diatomées (IBD) ou encore sur les poissons (IPR). Ces suivis ont permis de suivre différents sites ayant fait l'objet de travaux, tel que moulin Couché, Vieux Moulin, le plan d'eau d'Empince, le plan d'eau des Sources, le Cébron...</p> <p>Enfin, les deux maîtres d'ouvrage ont réalisé en interne des suivis (suivis photographiques (CASVL), suivis thermiques (SMVT) ...)</p> <p>La FDAAPPMA 79 a été mandatée par le SMVT afin de réaliser des pêches de sauvegarde (au niveau du plan d'eau d'Empince notamment).</p> <p>Il n'a pas mis en évidence d'évolution notable de la qualité de l'eau entre le démarrage et la fin du contrat territorial.</p>

Bilan financier

Le montant global dépensé du contrat s'établit à 2 792 364 € TTC tous maîtres d'ouvrage confondus, dont 51% du montant a été réalisé sur le territoire de la CASVL (soit 1 419 509€ TTC) et 49% sur le territoire du SMVT (soit 1 372 855 €TTC, soit une utilisation de 74 % du budget prévisionnel :

- Les volets animation, sensibilisation et communication présentent les taux de consommation les plus importants, avec respectivement 110 %, 104 % et 98 % du budget prévisionnel réalisé ;
- Le volet suivi présente un taux de consommation de 81 %, alors que le budget prévisionnel du volet action (études/travaux) a été consommé à 66% ;
- Enfin, le volet présentant le plus faible taux de consommation est le volet études, avec 41% du budget consommé. En effet, le programme d'actions prévoyait des études sur la continuité et des DIG en cas de nouvelles opportunités de travaux au cours du CTMA, mais aucune opportunité ne s'est présentée donc aucune de ces études n'a été réalisée. Deux autres études n'ont pas été réalisées, le bilan social lié à l'expérimentation d'abaissement de la ligne d'eau et l'étude de faisabilité d'un dispositif de suivi de la circulation piscicole.

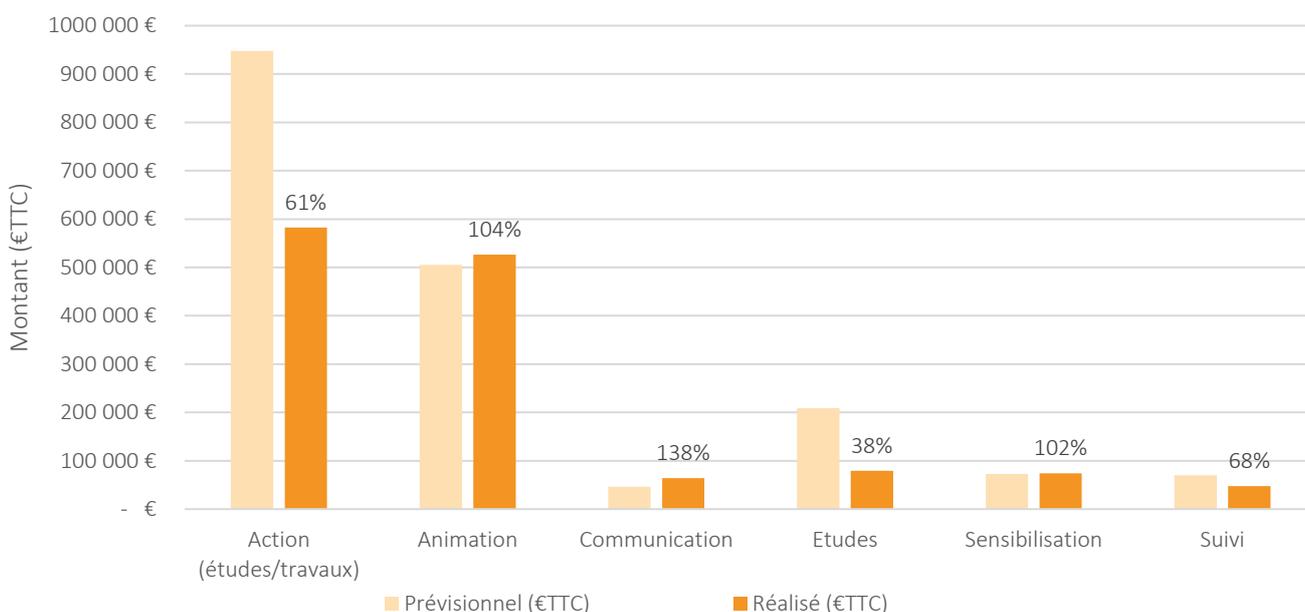
Le graphique suivant présente la répartition de la consommation de coûts prévisionnels pour le CTMA Thouet sur la période 2017-2022 (financement jusqu'en 2022), tous maîtres d'ouvrage confondus.



Comparatif entre les coûts prévisionnels et les coûts réalisés par volet d'action du CTMA Thouet 2017-2021

Dans le département des Deux-Sèvres, **74 % du budget prévisionnel** a été dépensé (voir figure suivante).

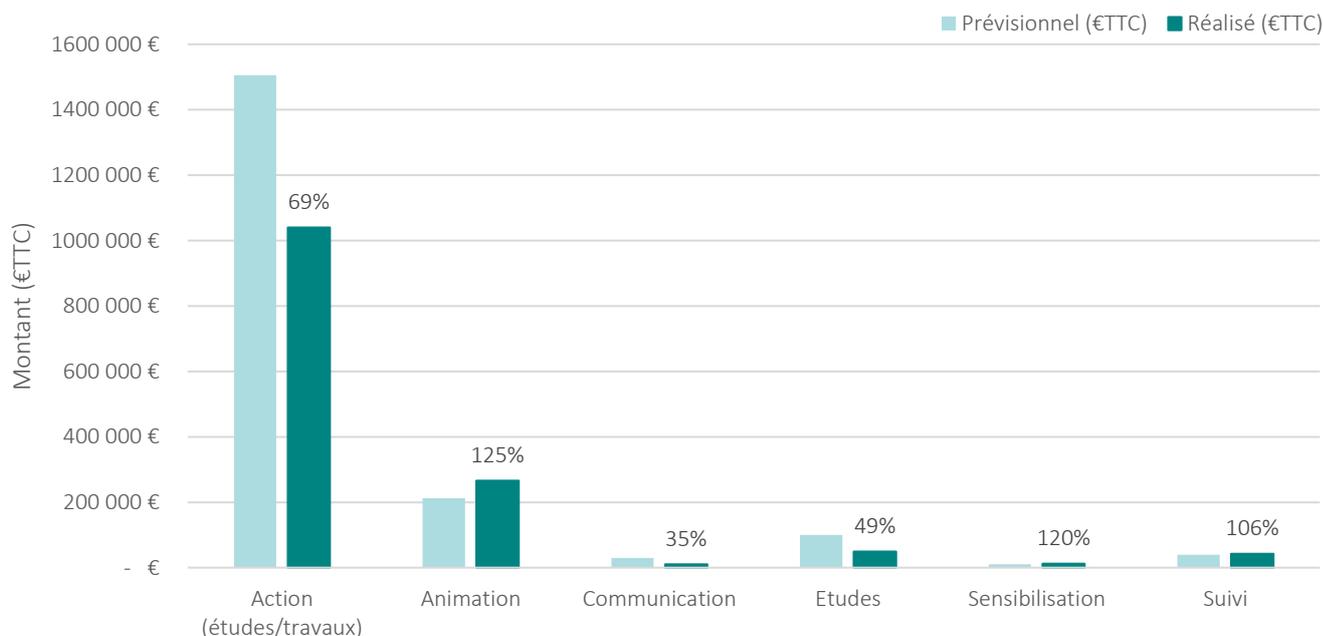
- Les volets communication, animation et sensibilisation ont été dépensés en totalité, le budget accordé au volet communication a même été augmenté de 38 %, soulignant l'importance accordée à ce volet.
- Le volet actions a été dépensé à 61 %, ce qui est surtout lié au manque de temps pour pouvoir réaliser le programme initialement prévu.
- Le volet études a quant à lui été dépensé à 38 %, dû à l'absence d'opportunité sur les ouvrages (pour lequel un budget études à l'opportunité avait été intégré afin de ne pas être bloqué) et au report de l'étude sur Crevant et Pommiers.
- Le volet sensibilisation a été dépensé à 102 %. Le SMVT et le CPIE Gâtine Poitevine ont réussi à réaliser de nombreuses actions de sensibilisation malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.
- Enfin, le budget alloué aux suivis a été dépensé à 68 %, ce taux de réalisation est surtout lié à la forte quantité de suivis inscrits par le bureau d'études Aquascop et à la non-réalisation de certains travaux.



Comparatif entre les coûts prévisionnels et les coûts réalisés par volet d'actions du CTMA Thouet 2017-2021 dans le département des Deux-Sèvres

Dans le département du Maine-et-Loire, **75 % du budget prévisionnel** a été dépensé.

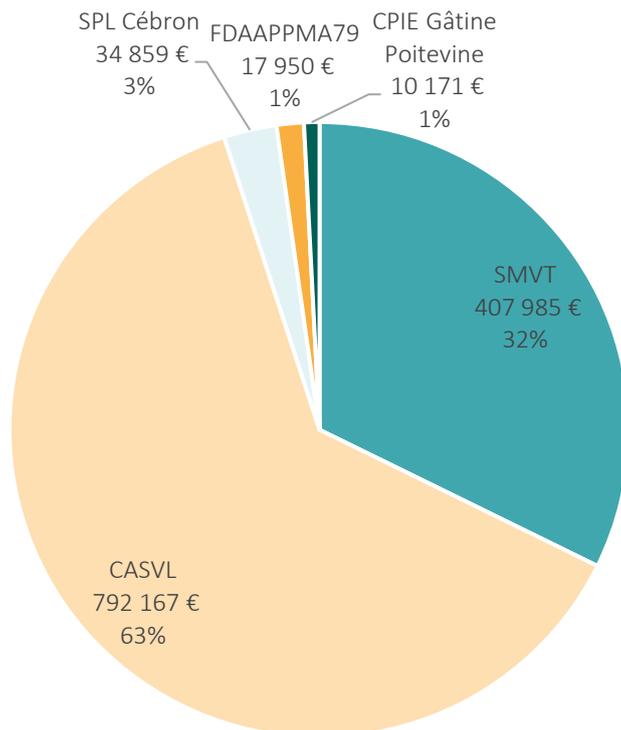
- Les volets animation, sensibilisation et suivi ont totalement été dépensés ;
- Le volet actions a été dépensé à 69%, lié aux problématiques rencontrées pour la mise en œuvre des actions sur les ouvrages.
- Le volet études a également été dépensé de moitié (49 %), car la moitié des études ont été réalisées.
 - Enfin, le volet communication a été dépensé à 35 %. Au sein de la CASVL, les actions de communication sont contrôlées par le service communication et la presse locale les filtre parfois.



Comparatif entre les coûts prévisionnels et les coûts réalisés par volet d'actions du CTMA Thouet 2017-2021 dans le département du Maine-et-Loire

La CASVL et le SMVT sont les deux maîtres d'ouvrage principaux, alors que la FDAAPPMA 79 et le CPIE Gâtine Poitevine ont été maîtres d'ouvrage pour certaines actions mises en place dans le cadre du CTMA Thouet 2017-2021. La SPL des Eaux du Cébron a quant à elle délégué sa maîtrise d'ouvrage au SMVT et financé les actions sur le bassin versant du Cébron.

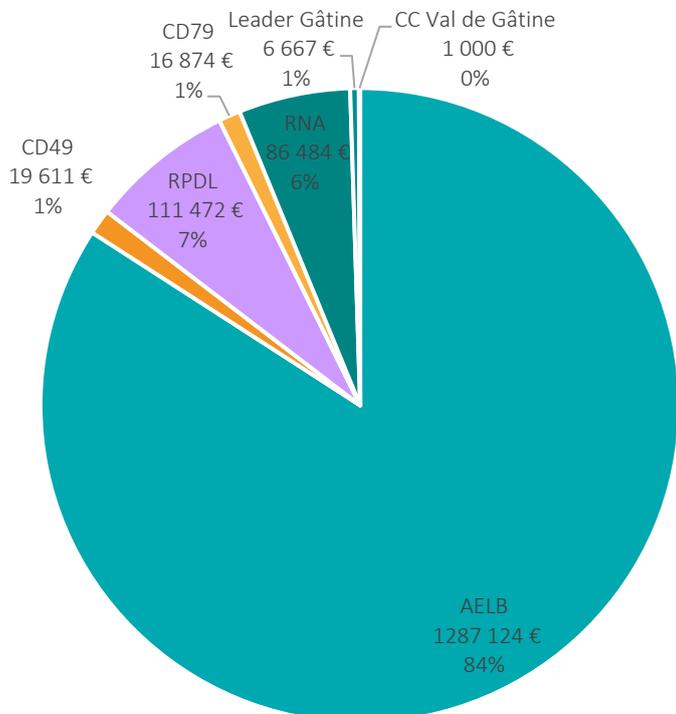
La répartition des coûts totaux réalisés par maître d'ouvrage est donnée ci-après.



Répartition des coûts réalisés par maître d'ouvrage du CTMA Thouet 2017-2021

Les subventions de l'Agence de l'eau ont représenté 84% du montant total de subventions, avec plus de 1,2 millions d'euros d'aide, soit 46 % du budget réalisé.

La répartition des subventions accordées par financeur est donnée ci-après.



Répartition des subventions accordées par financeurs du CTMA Thouet 2017-2021

Bilan de l'évolution de l'état des milieux aquatiques

Evolution de la qualité physique des secteurs ayant fait l'objet de travaux de restauration

Globalement, le Thouet présente une dégradation des compartiments REH liée notamment au fractionnement de celui-ci et aux ouvrages en travers du cours d'eau. Ces derniers impactent la ligne d'eau, altèrent le lit mineur avec le colmatage et le quasi inexistant transport sédimentaire. Les berges sont également dégradées, que ce soit en zone urbaine par leur artificialisation ou par leur homogénéisation sur une grande partie du linéaire.

Les secteurs dont la ligne d'eau est libre présentent de nettement meilleurs résultats quant aux altérations REH.

Sur les segments de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique ou de travaux morphologiques, on note une amélioration considérable des compartiments REH. Cependant, les travaux sont pour la majorité trop récents pour atteindre le bon état pour tous les compartiments, le milieu pouvant mettre du temps pour retrouver son équilibre naturel.

Les travaux mis en œuvre dans le cadre du CTMA Thouet 2017-2021 présentent globalement un impact très positif local, mais ils ne suffisent pas pour améliorer les cours d'eau à l'échelle des masses d'eau. De plus, certains travaux nécessitent un temps de réponse assez long avant de voir une nette amélioration de la qualité de l'eau. Les prospections terrain et l'évaluation ont eu lieu à la fin des travaux d'effacement du plan d'eau d'Empince par exemple, et ne permettent pas de constater les améliorations durables et définitives qu'apportera ce chantier à terme.

Evolution des indicateurs de suivi

Les maîtres d'ouvrage du CTMA Thouet 2017-2021 ont réalisé de nombreux suivis au cours du contrat, que ce soit des suivis liés à des actions ayant été mises en place dans le CTMA Thouet 2010-2015 ou des suivis liés aux travaux mis en œuvre au cours du CTMA Thouet 2017-2021. Plusieurs stations sont présentes sur le bassin versant, seules les données des stations qui pouvaient potentiellement permettre de suivre l'évolution de la qualité des milieux aquatiques par rapport aux actions mises en œuvre durant le CTMA Thouet 2017-2021 ont été analysées. Cependant, la majorité des stations ne disposent pas d'un suivi sur plusieurs années, ni antérieur et postérieur au contrat, ce qui rend compliqué l'analyse de l'évolution de la qualité des eaux. Dans la majorité des cas, les suivis réalisés ne sont pas constitués de l'intégralité des analyses, mais seulement d'une partie, ce qui ne permet pas de rendre compte de la qualité physico-chimique dans sa globalité. Ces suivis sont coûteux et chronophages, les maîtres d'ouvrage ont, dans certains cas, décidé de ne pas suivre les sites avant les travaux afin de se concentrer sur les résultats de ces derniers et permettant de démontrer les bénéfices apportés par les travaux. Enfin, tous les suivis ne sont pas constamment renseignés dans la base de données Naïades, il a donc fallu amender au mieux cette base de données.

Concernant les travaux réalisés au cours du CTMA Thouet 2017-2021, on retiendra que :

- Les travaux d'effacement du plan d'eau d'Empince ont pu être suivi au niveau de la station située sur le cours d'eau du Coteau, à l'amont du plan d'eau, et qui était sous influence de ce dernier. Ces suivis ont montré une meilleure qualité vis-à-vis des invertébrés depuis la vidange du plan d'eau, qui pourrait être liée à la remise en suspension des vases et à la transformation de milieu lentique à milieu lotique ;
- Les travaux morphologiques ont été suivis au niveau de stations situées à l'amont ou à l'aval des tronçons restaurés. Suite aux prospections réalisées dans le cadre de cette étude bilan, il a été constaté que les travaux de création de banquettes améliorent la dynamique des écoulements sur le linéaire des travaux seulement, et n'influencent ni l'amont ni l'aval de ces tronçons. Ainsi, il convient de placer une station au droit de banquettes afin de pouvoir constater les impacts apportés par ce type d'aménagements ;
- L'impact du programme d'actions sur le bassin versant du Cébron a pu être suivi par plusieurs stations sur les différents cours d'eau. Sur chacun des cours d'eau, il a été constaté une diminution des concentrations en nitrites et en nitrates depuis 2019 et 2020, ce qui pourrait être liée à la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs réduisant l'apport de matière organique par le bétail, mais cela pourrait être également liée à un changement des pratiques agricoles... Ces améliorations physico-chimiques ne se reflètent pas encore sur la qualité biologique.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

- Analyse des documents : COPIL, rapports d'activités, rapports d'études
- Une soixantaine d'entretiens individuels
- Environ 70 répondants au questionnaire en ligne

Portage et pilotage du contrat

- Un **portage et pilotage du contrat différent** entre les deux co-porteurs (SMVT & CASVL) pour de multiples raisons :
 - Statuts des structures porteuses (syndicat de bassin versant, EPCI-FP)
 - Maîtrise foncière des cours d'eau (DFP, domaine privé)
 - Contexte géophysique et géographique différent amont/aval
 - Contexte administratif (interrégional et interdépartemental) et interlocuteurs en lien avec le contrat, différents
 - Un **contrat unique à l'échelle du bassin versant, justifié** dans une logique de cohérence hydrographique et d'approche bassin versant
 - Des **modalités de gouvernance imprécises** (rôles, limites de compétences de chacun, territoires d'actions) pour les usagers et acteurs du territoire
 - Un **COFIL n'incarnant pas son rôle d'instance de concertation** du CTMA
 - Une **absence de chef de file** et une **collaboration à renforcer** entre les deux structures co-porteuses
 - Un **faible portage politique général** vis-à-vis de l'ambition technique du contrat et du contexte socio-politique difficile sur le territoire **mais les élus pilotes du SMVT et de la CASVL très investis**
- *Interrogations quant à l'élargissement du périmètre d'actions aux zones orphelines*
- *Interrogations quant à la création d'une structure porteuse unique*

Animation du territoire et concertation

- Des **équipes techniques à la hauteur de l'ambition du contrat**, avec des compétences techniques et de médiation reconnus par tous
- Une **animation différente et indépendante** entre les deux structures co-porteuses – une collaboration qui mériterait d'être renforcée
- Une **animation et une concertation difficile** en raison du contexte socio-politique (en particulier sur la question de la continuité écologique)
- Une **articulation en demi-teinte du contrat avec les autres démarches et structures gestionnaires** dans le domaine de l'eau
 - Un partenariat avec le programme Re-sources du Cébron (SPL du Cébron) plébiscité par tous
 - Une articulation réussie avec le SAGE Thouet (même structure porteuse que le SMVT, élus pilotes de la démarche également élus à la CLE du SAGE)
 - Un apaisement des relations avec le monde de la pêche en Deux-Sèvres et des échanges toujours cristallisés en Maine-et-Loire
 - Une absence de lien et de collaboration avec les chambres d'agriculture, favorisé par l'absence de CTGQ/PTGE sur le territoire
- Un **manque d'association et de concertation des usagers et publics** directement ou indirectement concernés par les travaux

Information, sensibilisation et communication

- Une **qualité et une diversité des actions** de communication et de sensibilisation menées à destination du grand public
 - Des partenariats avec les acteurs et intervenants locaux plébiscités par tous
 - Des **actions de communication nourrissant les réactions vindicatives**, notamment en Maine-et-Loire, d'après les porteurs du contrat et les partenaires
 - Des **actions de communication peu pédagogiques, jugées institutionnelles et justificatives** par les usagers en Maine-et-Loire
- *Interrogation quant à l'effet réel des actions de communication & sensibilisation à l'échelle du territoire*

Notoriété et appropriation du contrat

- Une **conscience de l'état de dégradation des cours d'eau** du territoire et de l'origine des perturbations par les acteurs du territoire

- Des **perturbations qui s'expliquent principalement par le monde la pêche par les opérations réalisées sur les ouvrages structurants et la ligne d'eau** dans le cadre du contrat
- Une **nécessité de réaliser des actions de gestion/restauration en faveur des milieux aquatiques (+86 % des répondants au questionnaire)**
- Un **CTMA Thouet globalement bien identifié** par les acteurs du territoire (hors élus et habitants) (près de 80 % des répondants)
- Une **appropriation et portage du contrat par les élus**, jugée insuffisante par les porteurs et leurs partenaires au vu des enjeux du territoire
 - Manque de connaissance du contenu du contrat
 - Manque de vision intégrée de la gestion de la ressource en eau et enjeux associés
 - Lien avec le renouvellement des élus à la suite des élections municipales de 2020
- Une **prise de conscience des enjeux actuels et futurs en lien avec les milieux aquatiques amorcée par l'été 2022**, difficile d'un point de vue quantitatif sur le territoire, mais une crainte d'un oubli rapide par les administrés
- Une **vision incomplète du contenu du contrat par les partenaires techniques et financiers**

Adhésion et satisfaction vis-à-vis du contrat

- Un **bilan positif du contrat** par la majeure partie des acteurs et partenaires compte tenu des ressources humaines, moyens techniques et financiers à disposition et du contexte socio-politique
- Une **insatisfaction et un bilan négatif du contrat** par le monde de la pêche en Maine-et-Loire avec :
 - Une **stratégie et une mise en œuvre opérationnelle des opérations** d'effacement d'ouvrage/abaissement de la ligne d'eau **estimées inadaptées** aux enjeux fonctionnels des milieux
 - Ø d'approche fonctionnelle globale,
 - Faible concertation et prise en compte des usages associés et impactés par les projets
 - Un fort impact des opérations sur les usages de pêche et les budgets des AAPPMA
 - Un **positionnement complexe** en tant que maître d'ouvrage du contrat et représentante de la pêche en eau douce
- Concernant les opérations réalisées :
 - Une satisfaction **des opérations des actions d'accompagnement à l'élevage, des opérations courantes d'entretien et de gestion des berges et de la ripisylve, et des opérations de communication & sensibilisation** auprès du grand public
 - Une **insatisfaction des interventions et travaux sur ouvrages hydrauliques**.

Des attentes pour l'avenir

→ Synergie de l'ensemble concernant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre d'actions en faveur des milieux aquatiques & de travailler en collaboration

ATTENTES DU SMVT ET DE LA CASVL

- Portage politique plus fort du contrat
- Présence et soutien des services de l'Etat sur le territoire
- Apaisement du contexte socio-politique

ATTENTES DES PARTENAIRES

- Questionnement sur l'émergence d'une structure de gestion unique à l'échelle du bassin versant du Thouet
- Réalisation de l'étude HMUC & PTGE et son articulation avec le contrat
- Elaboration d'un contrat unique tout en tenant compte du formalisme propre aux financeurs régionaux (CTEau 49, CTMA 79)
- Intégration de nouvelles thématiques (zones humides, plans d'eau, têtes de bassin, érosion et ruissellement, etc.)
- Elargissement du périmètre d'action uniquement sous conditions d'inscription et de réalisation d'actions de gestion/restauration
- Efforts de communication/sensibilisation

ATTENTES DES AUTRES ACTEURS

- Inscription du contrat dans une démarche d'amélioration continue
- Inscription de la démarche dans la perspective du changement climatique
- Association et concertation plus importantes des acteurs locaux et publics concernés directement ou indirectement par les opérations de restauration
- Communication transparente, honnête et régulière sur le contrat et les actions mises en œuvre
- Elaboration et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion des ouvrages/restauration de la continuité écologique
- Accroissement des actions d'entretien des cours d'eau et de gestion des herbiers invasifs



EVALUATION DE L'ACTION CONDUITE

Concernant les actions mises en œuvre

- Un bilan en demi-teinte concernant la restauration de la continuité écologique qui visait des ouvrages publics avec l'aboutissement des opérations d'effacement de plans d'eau, actions d'envergures et vitrines permettant de soutenir le contrat et la réalisation d'aucune action sur ouvrages hydrauliques structurants du fait notamment des modifications législatives ;
- Une stratégie et une mise en œuvre réussit des opérations d'accompagnement à l'élevage avec la quasi-totalité des points noirs identifiés corrigés dans le cadre du contrat et le développement d'un partenariat avec la SPL du Cébron. L'appropriation et l'entretien par les bénéficiaires est néanmoins parfois insuffisante et réduit la pérennité des opérations ;
- Les opérations courantes des volets berges/ripisylve (restauration, plantation) et lit mineur (gestion des embâcles et des EEVE) soutiennent les usages mais ne participent pas à l'amélioration de l'état du cours d'eau ;
- Les actions de restauration de l'hydromorphologie ont été mises en œuvre majoritairement en complément d'actions réalisées dans le cadre du précédent contrat, permettent une amélioration locale de l'état des milieux mais ne génèrent pas un changement d'état des masses d'eau au vu des multiples pressions s'exerçant sur ces derniers ;
- Aucune action de restauration de zones humides n'a été réalisée dans le cadre du contrat en lien avec une stratégie non adaptée, des moyens humains et un investissement insuffisant des maîtres d'ouvrages (FDP) ;
- Un programme de suivi des travaux et de l'évolution des milieux ambitieux tant en termes de site suivis que de type d'indicateurs à mettre en œuvre avec une efficacité réduite par une bancarisation et une valorisation insuffisante.

Concernant le fonctionnement du contrat

ANIMATION

- Une animation nécessaire pour la mise en œuvre du contrat et dont les compétences techniques et humaines des équipes du SMVT et la CASVL sont appréciées par l'ensemble des acteurs ;
- Une double animation du contrat sans véritable chef de file identifié en lien avec le contexte administratif, géographique, socio-politique du contrat et une collaboration (technique et administrative) entre les structures porteuses qui mériterait d'être renforcée pour faciliter la lisibilité du contrat et l'adhésion des acteurs du territoire ;
- Un contexte socio-politique difficile, qui freine la mise en œuvre du contrat et demande un fort investissement d'animation par les équipes.

COMMUNICATION

- Des actions de communication concernant le contrat en tant que tel et les milieux aquatiques, indispensables pour appuyer et faciliter la mise en œuvre du contrat ;
- D'importants moyens de communication déployés, diversifiés, avec une bonne visibilité ;
- Un questionnement concernant l'impact des actions de communication avec une mal-connaissance du contrat et des enjeux liés aux milieux aquatiques identiques à celui de l'avant-contrat malgré la mise en œuvre d'actions en ce sens ;
- Une complexité de mise en œuvre d'actions de communication efficaces et adaptées par la CASVL en lien avec son organisation interne (service communication de la CASVL) ;
- Une interrogation concernant la réalisation d'actions de communication à destination du grand public (presse) en Maine-et-Loire, alimentant l'opposition et les réactions vindicatives.

SENSIBILISATION

- Une mise en œuvre réussie des actions de sensibilisation avec le développement d'un réel partenariat et d'une collaboration entre les acteurs et intervenants, tous satisfaits de la démarche ;
- Une bonne visibilité des actions menées, avec des opérations de sensibilisation variées et innovantes
- Un questionnement concernant les possibilités de toucher un public non averti aux thématiques environnementales.

REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Dans quelle mesure et proportion le CTMA peut-il répondre aux enjeux liés à la gestion de l'eau sur le territoire ?

Il apparaît que le CTMA 2017-2021 en tant que tel ne peut répondre à l'ensemble des problématiques en lien avec la gestion de l'eau sur son territoire d'actions, du fait que les structures porteuses ne portent pas toutes les compétences nécessaires mais aussi en raison sa stratégie et mise en œuvre opérationnelle, manquant d'une approche globale de gestion intégrée de la ressource en eau et portant encore pour beaucoup sur la mise en œuvre d'opération de gestion des milieux, ne participant pas à l'atteinte du bon état des eaux.

Quel bilan du contrat peut-on faire en matière de restauration de la continuité écologique ?

Nous tirons un bilan en demi-teinte du contrat en matière de restauration de la continuité écologique avec une stratégie sur les ouvrages structurants visant des obstacles de propriété publique efficace et efficace sur le territoire du SMVT (réalisation des opérations prévisionnelles) mais qui s'est heurtée à des modifications réglementaires (loi Climat & Résilience) sur le territoire de la CASVL. La mise en œuvre d'une stratégie sur les ouvrages structurants axée principalement sur la maîtrise foncière de ces derniers permet de faciliter leur mise en œuvre, d'apaiser les tensions et de démontrer la pertinence des actions menées et potentiellement, à terme, de contribuer à la mise en œuvre d'opérations d'envergure en domaine privé. Néanmoins, l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique selon le prisme foncier seul reste limité à l'échelle du territoire ou de sous-bassins versants en comparaison à l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'actions intégratrice (usages, foncier, impacts, gains, etc.) à large échelle. Aussi, il est regrettable que les actions de restauration de la continuité écologique, mises en œuvre dans le cadre du CTMA Thouet 2017-2021, se soient restreintes à l'axe Thouet et aux ouvrages hydrauliques, à défaut des affluents de ce dernier et à leurs petits ouvrages, bien qu'inscrites au sein de la stratégie.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES	RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES
RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES ET ORGANISATIONNELLES	
Redonner au contrat territorial du Thouet sa dimension de contrat unique	Définir un mode de gouvernance transparent et efficient du contrat territorial
	Elaborer et mettre en œuvre le contrat selon une approche bassin versant
Faciliter la mise en œuvre du contrat territorial	Améliorer la lisibilité du contrat territorial
	Réserver les moyens humains, techniques et financiers adéquats à la mise en œuvre du contrat
Développer des outils de pilotage adaptés	Mettre en place un tableau de bord opérationnel
	Définir des indicateurs pour le contrat
	Elaborer une base de données SIG
	Améliorer l'accès à la donnée par les différents partenaires du contrat
	Mettre en œuvre des indicateurs de suivi efficaces et les valoriser
Renforcer la collaboration territoriale	Associer l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre des actions
	Articuler le contrat avec le SAGE Thouet, les autres contrats sur le bassin versant hydrographique du Thouet et les autres politiques de gestion de l'eau portées par d'autres structures (syndicat AEP, PNR, CA, FDP etc.)
Définir le territoire d'action du futur contrat	Faire émerger de nouveaux projets
	Elargir le périmètre d'actions selon une logique interventionniste
Elargir les thématiques et champs d'actions du contrat	Définir et mettre en œuvre un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du territoire
	Définir et mettre en œuvre un plan de gestion/restauration des plans d'eau à l'échelle du territoire
Faire connaître le contrat et convaincre sur le bienfondé de la démarche et des actions mises en œuvre	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication efficace
	Communiquer auprès des élus et décideurs du contrat
	Former les usagers de la rivière, propriétaires d'ouvrages et agriculteurs riverains aux bonnes pratiques de gestion
Sensibiliser sur les milieux aquatiques suivant une approche intégrée de la ressource en eau	Poursuivre les partenariats avec les intervenants locaux environnementaux
	Développer des partenariats avec des intervenants et/ou des associations locales non spécialisées dans le domaine de l'environnement
	Sensibiliser selon une approche intégrée de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES	
Améliorer l'impact des actions de restauration sur la qualité des milieux aquatiques	Réaliser des opérations ambitieuses et efficientes, ayant le meilleur gain écologique possible au regard des possibilités d'intervention
	Mettre en œuvre des actions non-structurantes uniquement dans les secteurs à enjeux ou en soutien aux usages
Conduire une nouvelle stratégie de restauration de la continuité écologique	Inscrire les projets de restauration écologique sur des ouvrages structurants au sein de projets globaux de restauration
	Accompagner la gestion des ouvrages hydrauliques existants et fonctionnels
	Réaliser des actions de restauration de la petite continuité écologique
Poursuivre les actions de gestion du bétail	Mettre en œuvre des opérations de gestion du bétail sur les secteurs non traités jusqu'alors
	S'assurer du bon emploi et entretien du matériel fourni

EN GUISE DE CONCLUSION...

Un bilan globalement positif

- Un investissement des équipes techniques ;
- Un taux de réalisation du contrat de près de 74% ;
- La réalisation d'opérations d'envergures démontrant les bien-fondés de la démarche et des actions mises en œuvre ;
- Des partenariats avec les intervenants locaux et structures gestionnaires réussis (SPL des eaux du Cébron, associations environnementales)
- Une synergie de l'ensemble des acteurs concernant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre d'actions en faveur des milieux aquatiques et de travailler en collaboration

Des points à améliorer dans un nouveau contexte d'intervention

- Une approche bassin versant et multithématique à mettre en place ;
- Un fonctionnement et les modalités de gouvernance du contrat à clarifier, d'autant plus dans un contexte de coportage et copilotage ;
- Une collaboration et des partenariats entre co-porteurs et acteurs à accentuer ;
- Une stratégie de communication à affiner au vu du contexte socio-politique difficile ;
- Des actions de sensibilisation à poursuivre et développer afin d'élargir les publics cibles ;
- Une concertation et association des usagers et publics directement ou indirectement concernés par les travaux à renforcer ;
- Une articulation avec le SAGE Thouet et les futures démarches en lien avec la gestion de l'eau (étude HMUC, PTGE, etc.) à établir.



www.cereg.com